



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centrale électrique de Gardanne

Question écrite n° 30582

Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur les modalités d'acheminement du charbon vers la centrale thermique de Gardanne (Bouches-du-Rhône). En effet, le charbon qui est brûlé dans cette centrale arrive à Fos-sur-Mer. Il est ensuite acheminé vers Gardanne par un charroi de 200 à 300 camions par jour. Ne serait-il pas bienvenu de faire plutôt convoier ce charbon par chemin de fer, alors même que les infrastructures nécessaires existent déjà ? Il lui demande donc quelles dispositions le Gouvernement compte prendre dans ce dossier, compte tenu des incidences fortes et positives sur l'environnement, la qualité de l'air et la sécurité routière que peut avoir le choix du rail par rapport à la route.

Texte de la réponse

La centrale électrique de Gardanne, qui appartient à la Société nationale d'électricité et de thermique (SNET), est alimentée par du charbon d'importation débarqué en grande majorité au port de Fos-sur-Mer. Le choix de la SNET d'utiliser prioritairement la route pour l'acheminement du charbon entre ce port et la centrale est essentiellement motivé par des raisons structurelles. La ligne de chemin de fer Marseille-Aix, qui dessert Gardanne, est en effet une ligne à voie unique déjà extrêmement fréquentée tant pour le trafic voyageurs (TER) que pour le trafic marchandises (desserte de Pechiney) ; elle est ainsi proche de la saturation. Il en résulte un manque de souplesse dans son utilisation, incompatible avec le mode d'utilisation de la centrale de Gardanne qui fonctionne essentiellement en période de pointe, c'est-à-dire en appoint, donc de façon irrégulière et difficilement prévisible. Par ailleurs, les installations ferroviaires de la centrale de Gardanne ne sont actuellement pas conçues pour réceptionner un trafic de charbon important puisque la centrale était alimentée par la mine de Gardanne directement par tapis roulant. En outre, d'un point de vue purement économique, comme il s'agit d'une distance relativement courte (80 km), l'utilisation du chemin de fer génère des coûts beaucoup plus importants que le transport routier et entraînerait des surcoûts qui seraient de nature à mettre en péril l'avenir du site de Gardanne. Enfin, une diminution significative du trafic routier précéderait de nombreuses entreprises régionales de camionnage qui réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires avec le charbon.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30582

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9567

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1856